

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Epreuves-de-specialite-le-ministre-persiste-et-sign>



école & société



Épreuves de spécialité : le ministre persiste et signe

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La note de service définissant le calendrier des examens parue au [BO du 12 novembre](#) confirme le maintien des épreuves de spécialité (EDS) à la mi-mars. Il n'est pas prévu de libérer du temps pour les corrections.

Organisation des EDS

Le ministre n'a pas retenu la proposition du SE-Unsa de reporter les EDS en juin. Pourtant, les enseignants ont dénoncé l'impossibilité de traiter correctement l'ensemble des programmes (même limitatifs, quand ils existent) pour la mi-mars. Le passage à un enseignement en alternance au moins jusqu'à la fin de l'année civile ne fait que renforcer la pertinence du report.

Mais le ministre persiste et la note de service indique donc que les EDS sont fixées les lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mars 2021 en métropole. Le calendrier des épreuves des baccalauréats général et technologique pour les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et de Mayotte fera l'objet d'une note de service spécifique qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale ultérieurement.

La note de service détaille en annexe l'ordre et les horaires des épreuves. Elle indique également que :

- aucun cours de terminale n'aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2021 mais les élèves de seconde et première ne seront pas forcément libérés de cours : *les établissements organiseront des activités adaptées selon les disponibilités en locaux et encadrement pour les élèves des classes de seconde et de première* ;
- les cours d'enseignement de spécialité en classe terminale reprendront dès le lundi 22 mars 2021 : en clair, les professeurs correcteurs ne seront libérés des cours d'EDS que le jeudi 18 et le vendredi 19, probablement pour assister aux commissions d'entente.

Les demandes du SE-Unsa

Le SE-Unsa a demandé que les lycées centres d'examen n'accueillent pas d'autres élèves pendant les épreuves écrites, de façon à faciliter l'organisation de la surveillance et à assurer le calme nécessaire aux candidats qui composeront. Il a également demandé que *a minima* les professeurs correcteurs soient libérés des cours de terminale la semaine du 22 au 26 mars pour corriger et assurer les épreuves orales et pratiques qui complètent les épreuves écrites.

Ces demandes raisonnables n'ont pas été retenues.

L'avis du SE-Unsa

Personne ne peut prédire l'évolution de la crise sanitaire d'ici le mois de mars et la pérennité du calendrier annoncé. Néanmoins, cette note de service montre que le ministre persiste à nier les contraintes pédagogiques et organisationnelles liées aux EDS. Ce faisant, il annonce un alourdissement de la charge de travail des personnels d'enseignement et d'éducation des lycées, déjà épuisés par les conséquences de la crise sanitaire.